



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques  
Bureau de l'appui territorial

**Préfecture du Gers  
Secrétariat général**

# Réunion préparatoire

## APPEL A PROJETS 2023

*Faire de la forêt et du bois des axes de développement des territoires dans une logique de développement durable*



- Association de collectivités
- Adhérents : Communes et collectivités (propriétaires ou non de forêts)
- Rôle des Collectivités forestières
  - Politique : représenter et porter les intérêts des élus
  - Technique : accompagnement & conseil
- Réseau structuré à différents échelons
  - National, Massif, Régional, départemental (6 000 adhérents en France)

- Mission bois construction
  - Accompagnement (gratuit) des élus dans leur rôle de Maitre d'Ouvrage public:
    - Sur les aspects techniques liés au bois (collaboration avec architectes + Bureaux d'études)
    - Sur les aspects juridiques – conformité au code de la commande publique
- Dans quel cas:
  - Volonté de valoriser les ressources en bois et en entreprises locales:
    - Pour optimiser les retombées territoriales de votre territoire (euros, emploi, carbone)
- Comment:
  - Mise à disposition de savoir faire et d'outils dédiés:
    - Marques de certification
    - Analyses de retombées territoriales



Garage communal de Malvezie – 31  
Bois: Douglas  
Origine: Pyrénées / Tarn

## Extrait de l'Appel à projets pour la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2022 (page 9/14) – circulaire du 25/10/2022



### Filière bois :

L'Etat s'engage à **promouvoir la construction bois** au travers de ses actions et de ses dispositifs financiers. Des **taux bonifiés** sont proposés à ce titre pour l'utilisation de la DETR et de la DSIL :

- Bonification **de 10 %** : Projets de construction ou rénovation pour lesquels **l'utilisation du bois est majoritaire** en structure
- Bonification **de 5 %** supplémentaires : Projets pour lesquels le maître d'ouvrage peut attester d'une **provenance locale (massif ou région) du bois**, notamment au travers de dispositifs de certification existants (marque bois des territoires du massif central par exemple).

Les collectivités **souhaitant solliciter les bonifications précitées** doivent **mettre en évidence** ces éléments dans la note explicative. **Vous pouvez contacter les** collectivités forestières d'Occitanie pour vous accompagner dans cette démarche (Mail : [occitanie@communesforestieres.org](mailto:occitanie@communesforestieres.org) – Tél. : 04 11 75 85 17) *confer fiche jointe qui apporte des précisions sur la démarche.*

# CONTACTS



740, Avenue des Apothicaires  
34090 Montpellier



06 13 65 14 13



[jeremie.maillot@communesforestieres.org](mailto:jeremie.maillot@communesforestieres.org)



[collectivitesforestieres-occitanie.org](http://collectivitesforestieres-occitanie.org)



[@communes\\_forest](https://twitter.com/communes_forest)



Collectivités forestières  
**Occitanie**  
Pyrénées-Méditerranée

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE


UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

# Ordre du jour

**1** Effectuer une demande de subvention

**2** Effectuer une demande de versement de subvention

# Le calendrier prévisionnel 2022-2023

- 
- 09/2022 ● Commission des élus DETR & Lancement de la campagne de dépôt des dossiers.
  - 11/2022 ● Clôture budgétaire.
  - 12/2022 ● Limite de dépôt des dossiers pour la programmation 2023 ;
  - 03/2023 ● Commission des élus DETR (Avis sur les dossiers de >100.000 € de subventions) & Envoi des courriers d'attribution de subvention DETR ;
  - 05/2023 ● Envoi des arrêtés attributifs de subvention DETR ;
  - 11/2023 ● Clôture budgétaire.

# Ordre du jour

**1** Effectuer une demande de subvention

**2** Effectuer une demande de versement de subvention



# Effectuer une demande de subvention

## Les liens

**UNIQUEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE.**

*Le lien pour les dépôts 2023 sera communiqué prochainement*

**NE PLUS UTILISER LES ANCIENS LIENS.**

**UTILISER LES IMPRIMES MIS EN PLACE PAR LA PRÉFECTURE :**

<https://www.gers.gouv.fr/Vous-etes/Collectivite/Dotation-aux-collectivites-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Demande-de-subvention>

# Effectuer une demande de subvention

## Les pré-requis

- **Se référer à la circulaire départementale** pour prendre connaissance des porteurs de projets éligibles, des catégories d'opération prioritaires, des fourchettes de taux de subventions, des règles et des modalités d'attribution de subvention.
- Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier.
- Présenter un projet techniquement prêt à démarrer en 2023.
- Ajuster au plus juste le montant des travaux sur la base de devis précis et justifiés et établis par un professionnel ou d'une estimation d'un maître d'œuvre
- Avoir un dossier complet et accompagné des neuf pièces principales <sup>1</sup>
- Prendre contact, au préalable, avec les services déconcentrés de l'État <sup>2</sup>

# Effectuer une demande de subvention

## <sup>1</sup> Les neuf pièces principales

*Document de référence : Dde subvention\_Pièces\_à\_fournir*

- La note explicative
- La délibération ou le plan de financement prévisionnel\*
- Les devis descriptifs détaillés (non signés par le maître d'ouvrage) ou l'estimation (signée par le maître d'œuvre)
- L'attestation de compétence juridique\*
- Les aides déjà obtenues\*
- L'attestation de non commencement des travaux\*
- L'échéancier\*
- Le plan de situation et le plan cadastral
- Le pré-avis de l'UDAP le cas échéant et la pré-saisine de la DDT <sup>2</sup>

Des pièces complémentaires sont demandées selon la nature du projet.

\* *Merci d'utiliser les imprimés mis en place par la Préfecture*

# Effectuer une demande de subvention

## L'étude d'impact

*Document de référence : Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 précisant la portée chiffrée de la notion d'opération exceptionnelle d'investissement, en fonction de la catégorie et du nombre d'habitants de la collectivité*

L'étude d'impact est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants pour les communes et les EPCI :

- Population < 5 000 habitants : 150 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- 5 000 > Population < 14 999 habitants : 100 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- 15 000 > Population < 49 999 habitants : 75% des recettes réelles de fonctionnement.

*Contact : Vos conseillers aux décideurs locaux*

# Effectuer une demande de subvention

## <sup>2</sup> La prise de contact préalable avec les services de l'Etat

*Cf. mail « Appel à projets DETR DSIL 2023 » du 19/05/2022*

### **DDT**

(Direction  
Départementale des  
Territoires)

1. Dossier concernant l'aménagement des espaces publics
2. Dossier concernant la construction

*Contact : Monsieur Franck ALBERO → [franck.albero@gers.gouv.fr](mailto:franck.albero@gers.gouv.fr)*

# Effectuer une demande de subvention

## <sup>2</sup> La prise de contact préalable avec les services de l'Etat

*Cf. mail « Appel à projets DETR DSIL 2023 » du 19/05/2022*

**UDAP**  
(Unité  
Départementale de  
l'Architecture et du  
Patrimoine)

1. Dossier concernant les écoles
2. Dossier concernant les églises
3. Tout dossier Espaces protégés aux abords des monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables

Contact : Monsieur Patrick ARNAUD → [patrick.arnaud@culture.gouv.fr](mailto:patrick.arnaud@culture.gouv.fr)

Madame Clémentine PEREZ-SAPPPIA → [clementine.perez-sappia@culture.gouv.fr](mailto:clementine.perez-sappia@culture.gouv.fr)

# Effectuer une demande de subvention

## Procédure pour déposer un dossier de demande de subvention via Démarches Simplifiées

**UNIQUEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE**

Le lien pour les dépôts 2023 n'étant pas actif, l'exemple est fait avec le lien 2022.

[Revenir en arrière](#)

[Connexion](#)

[Aide](#)



# PREFECTURE DU GERS - DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

Temps de remplissage estimé : 61 mn

Procédure dématérialisée DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

## Commencer la démarche

**Avec FranceConnect**  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007  
AUCH CEDEX

Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)





## PREFECTURE DU GERS - DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

🕒 Temps de remplissage estimé : 61 mn

Procédure dématérialisée DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

## Connectez-vous

### Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

elodie.thomas-lallier@gers.gouv.fr

Mot de passe (8 caractères minimum)

••••••••

Se souvenir de moi

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

OU

Vous êtes agent de la fonction publique d'État ?

[Accédez à notre page dédiée](#)

[Revenir en arrière](#)

[Aide](#)

Connecté(e).



[Commencer la démarche](#)

## PREFECTURE DU GERS - DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

Temps de remplissage estimé : 61 mn

Procédure dématérialisée DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

### Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 AUCH CEDEX

### Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

### Cadre juridique :

Dans [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)



## PREFECTURE DU GERS - DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

🕒 Temps de remplissage estimé : 61 mn

Procédure dématérialisée DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

## Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

**Valider**

Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 de AUCH CEDEX

Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

- Siret : 17320001500019
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Adresse : PREFECTURE DE DEPARTEMENT GERS 7 RUE ARNAUD DE MOLES BP 322 32007 AUCH CEDEX FRANCE

*Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.*

*Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.*

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#)

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des  
coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 de 14h00 à 17h00

Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et

Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)

brouillon


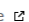
## PREFECTURE DU GERS - DETR, DSIL ET FRANCE RELANCE 2022

Dossier n° 9114961 - En brouillon depuis le 20 juin 2022 15:09  
Expirera le 20/06/2025 (36 mois après la création du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier 

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

 [Guide de la démarche](#) 

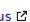
### ETAPE 1 : INFORMATIONS PREALABLES

Dans un premier temps, vous êtes invité à communiquer des informations préalables sur votre projet.

## 1. Identité du porteur

**Nom du porteur \***

Nom du porteur

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#) 

Déposer le dossier

## 1. Identité du porteur

Nom du porteur \*

Nature du porteur de projet \*

collectivité  entreprise  association  autre

Statut juridique du porteur

ex : SARL, SA etc

Commune du porteur de projet \*

Code postal \*

Nom de la personne à contacter \*

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

**Nom de la personne à contacter \***

**Mail de la personne à contacter \***

**Téléphone de la personne à contacter \***

**EPCI d'appartenance**

Si vous êtes une collectivité

**Arrondissement \***

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

## 2. Localisation du projet

**Numéro**

**Rue/Av/lieu-dit/etc... \***

**Code postal \***

**Ville et code INSEE \***

Le code INSEE vous sera proposé automatiquement dans le champs "Valeur secondaire dépendant de la première" en cliquant sur la flèche.

**Valeur secondaire dépendant de la première \***

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier



Valeur secondaire dépendant de la première \*

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet \*

Description synthétique du projet \*

Date prévisionnelle commencement du projet \*

Date prévisionnelle fin du projet \*

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

jj / mm / aaaa

## 4. COUT ESTIMATIF DU PROJET

**Coût prévisionnel du projet HT \***

**Coût prévisionnel du projet TTC \***

**Précisez si le coût du projet est à prendre HT ou TTC \***

HT  TTC

**Montant de la subvention sollicitée \***

**Taux de la subvention sollicitée % \***

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

**Déposer le dossier**

## 5. FINANCEMENT DU PROJET

### Autres cofinancements Etat : nature

### Autres cofinancements Etat : montant

### Conseil Régional, montant

### Conseil Départemental, montant

### Fonds Européens : nature

### Fonds Européens : montant

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

**Déposer le dossier**

Fonds Européens : nature

**Fonds Européens : montant**

Fonds Européens : montant

**Autres cofinancements**

Autres cofinancements

**Autofinancement : montant**

Autofinancement : montant

**Autofinancement : taux %**

Autofinancement : taux %

**Montant recettes attendues**

Montant recettes attendues

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

## 6. ETAPE 2 : DOSSIER COMPLET DE DEMANDE DE SUBVENTION

**Note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée ainsi que le montant de la subvention sollicitée**

Nom à donner au document dématérialisé : 01\_Nom du MO\_Note-expl.pdf  
MO = Maître d'ouvrage

Aucun fichier sélectionné.

**Pour une collectivité, un groupement de collectivité, une chambre consulaire ou un PETR : délibération du conseil municipal ou de l'organe délibération de l'établissement public adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement (plan de financement prévisionnel)**

Nom à donner au document dématérialisé : 02\_Nom du MO\_Delib-Date.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Le(s) devis descriptif(s) détaillé(s), daté(s) et signé(s), établi(s) par un homme de l'art**

Nom à donner au document dématérialisé : 03\_Nom du MO\_Estimatif-couts.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Justification que le maître d'ouvrage a bien la compétence juridique pour porter le projet (extrait des statuts de l'EPCI...)**

Nom à donner au document dématérialisé : 04\_Nom du MO\_statuts.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Le justificatif des aides déjà obtenues**

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Accueil | Modification du brouillon n° 9 | X

https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/9114961/brouillon

Ministère de l'Intérieur | Chorus Formulaires | CHORUS PRD | DEMARCHES SIMPLIFI... | Google | I-Ville - Base documen... | ORIP - Outil de Remo... | Place de l'emploi public | MINISTERE INTERIEUR ...

**Le(s) devis descriptif(s) détaillé(s), daté(s) et signé(s), établi(s) par un homme de l'art**

Nom à donner au document dématérialisé : 03\_Nom du MO\_Estimatif-couts.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Justification que le maître d'ouvrage a bien la compétence juridique pour porter le projet (extrait des statuts de l'EPCI...)**

Nom à donner au document dématérialisé : 04\_Nom du MO\_statuts.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Le justificatif des aides déjà obtenues**

Nom à donner au document dématérialisé : 05\_Nom du MO\_Cofinancement\_XX.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Attestation de non-commencement des travaux**

Nom à donner au document dématérialisé : 06\_Nom du MO\_NonCommencementW.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Echéancier de l'opération**

Nom à donner au document dématérialisé : 07\_Nom du MO\_Echeancier.pdf

Aucun fichier sélectionné.

**Plan de situation, plan cadastral (à l'exception de l'achat de matériel numérique, de vidéoprotection ou d'alarme)**

Nom à donner au document dématérialisé : 08\_Nom du MO\_PlanX.pdf

Aucun fichier sélectionné.

+ Document attestant de la prise de contact avec les services de l'État, le cas échéant

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

# Effectuer une demande de subvention

## L'instruction par les services de l'État (Préfecture et sous-préfectures)

**« Démarches Simplifiées » doit être le moyen principal de communication, pendant tout le temps de l'instruction du dossier.**

L'instruction des dossiers de demande de subvention est effectuée sous la responsabilité du sous-préfet compétent.

- 1) Contrôle de la cohérence du projet et des montants.
- 2) Envoi d'une Attestation de Dépôt de dossier (AR) valant autorisation de commencer les travaux mais ne constituant en aucun cas une promesse de subvention. Le porteur commencera son projet sous sa responsabilité, sans que cela n'engage financièrement l'État.
- 3) Contrôle de la complétude des pièces.
- 4) Sollicitation des services techniques.
- 5) Prise de contact via Démarches Simplifiées
- 6) Envoi du courrier de notification de subvention (ou de refus) ainsi que de l'arrêté attributif.

# Effectuer une demande de subvention

## L'instruction par les services de l'État (Préfecture et sous-préfectures)

**« Démarches Simplifiées » doit être le moyen principal de communication, pendant tout le temps de l'instruction du dossier.**

Vous êtes invités à vous y connecter très régulièrement pour prendre connaissance des demandes de compléments ou des observations des services techniques, auxquelles vous devez apporter des éléments de réponse dans les meilleurs délais.



# Ordre du jour

1 Effectuer une demande de subvention

**2 Effectuer une demande de versement de subvention**

# Effectuer une demande de versement de subvention

## Les liens

### UNIQUEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-du-gers-versements-subventions>

### UTILISER LES IMPRIMES MIS EN PLACE PAR LA PRÉFECTURE :

- **DETR** : <https://www.gers.gouv.fr/Vous-etes/Collectivite/Dotation-aux-collectivites-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Demande-de-versement-de-subvention>
- **DSIL** : <https://www.gers.gouv.fr/Vous-etes/Collectivite/Dotation-aux-collectivites-locales/Dotation-de-Soutien-a-l-Investissement-Local-DSIL/Demande-de-versement-de-subvention>

# Effectuer une demande de versement de subvention

## Les pré-requis

- **Se référer à la circulaire départementale** pour prendre connaissance des modalités d'attribution et des modalités de paiement.
- Avoir commencé les travaux après l'AR (sauf cas étude).
- Être dans les délais de réalisation <sup>3</sup>.
- Utiliser les imprimés mis en place par les services de l'État.
- Déposer des pièces datées et signées par le maire ou représentant légal + le comptable public dans le cadre de la DSIL
- [Cliquer pour chaque demande de versement sur « Créer un nouveau dossier ».](#)

# Effectuer une demande de versement de subvention

## Les types de paiements

Document de référence : Paiement\_Pièces\_à\_fournir (DETR)

### Avance

▶ Déclaration de commencement des travaux\*

### Acompte

- ▶ État récapitulatif des dépenses\* mentionnant le nom du signataire
- ▶ Factures acquittées

### Solde / Totalité

- ▶ Attestation de fin de travaux\*
- ▶ État récapitulatif global des dépenses\* mentionnant le nom du signataire
- ▶ Factures acquittées
- ▶ Plan de financement **définitif\***

\* Merci d'utiliser les imprimés mis en place par la Préfecture

# Effectuer une demande de versement de subvention

## Les types de paiements

Document de référence : Paiement\_Pièces\_à\_fournir (DSIL)

**Avance**

▶ Déclaration de commencement des travaux\*

**Acompte**

- État récapitulatif des dépenses\* mentionnant le nom du signataire et visé par le comptable public
- Factures acquittées

**Solde / Totalité**

- Attestation de fin de travaux\*
- État récapitulatif global des dépenses\* mentionnant le nom du signataire et visé par le comptable public
- Factures acquittées
- Plan de financement **définitif\***

\* Merci d'utiliser les imprimés mis en place par la Préfecture de région

# Effectuer une demande de versement de subvention

## <sup>3</sup> Les délais de réalisation

**Commencement de l'opération**

2 ans à partir de la date de signature de l'arrêté attributif

**Achèvement de l'opération**

4 ans à partir de la date de déclaration de commencement des travaux

Vous êtes invités à solliciter systématiquement des avances pour attester du bon avancement de l'opération.

1. Dans l'hypothèse où l'opération ne commencerait pas dans les délais, il vous appartient de solliciter, avec des arguments, une prorogation avant la date d'expiration.
2. Dans l'hypothèse où l'opération ne commencerait pas dans les délais, la subvention devient caduque : elle ne sera pas reconduite et il ne sera plus possible de procéder au moindre paiement.

# Effectuer une demande de versement de subvention

## <sup>3</sup> Les délais de réalisation - DSIL PLAN DE RELANCE 2020

**Commencement de l'opération**

1 an à partir de la date de signature de l'arrêté attributif

**Achèvement de l'opération**

4 ans à partir de la date de déclaration de commencement des travaux

## <sup>3</sup> Les délais de réalisation - DSIL TRANSITION ENERGETIQUE 2021

**Commencement de l'opération**

1 an à partir de la date de signature de l'arrêté attributif

**Achèvement de l'opération**

Au 31/12/2022

# Effectuer une demande de versement de subvention

Procédure pour déposer un dossier de demande de versement de subvention via  
Démarches Simplifiées

**UNIQUEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-du-gers-versements-subventions>



[Revenir en arrière](#)

[Connexion](#)

[Aide](#)



## Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions

🕒 Temps de remplissage estimé : 27 mn

Demandes de versements de subvention DETR, FNADT, FSIL/DSIL, réserve parlementaire (TDIL), DSN

## Commencer la démarche

### Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

#### Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 AUCH CEDEX

#### Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

#### Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)



## Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions

🕒 Temps de remplissage estimé : 27 mn

Demandes de versements de subvention DETR, FNADT, FSIL/DSIL, réserve parlementaire (TDIL), DSN

## Connectez-vous

**Avec FranceConnect**  
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

**Se souvenir de moi** [Mot de passe oublié ?](#)

OU

**Vous êtes agent de la fonction publique d'État ?**

[Revenir en arrière](#)

[Aide](#)

Connecté(e).



## Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions

🕒 Temps de remplissage estimé : 27 mn

Demandes de versements de subvention DETR, FNADT, FSIL/DSIL, réserve parlementaire (TDIL), DSN

## Vous avez déjà commencé à remplir un dossier

Il y a **6 jours**, vous avez commencé à remplir un dossier sur la démarche « Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions ».

[Continuer à remplir mon dossier](#)

[Commencer un nouveau dossier](#)

### Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 AUCH CEDEX

### Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : **0562614440**  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

### Cadre juridique :

Dans [demarches-simplifiees.fr](#) : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)



## Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions

🕒 Temps de remplissage estimé : 27 mn

Demandes de versements de subvention DETR, FNADT, FSIL/DSIL, réserve parlementaire (TDIL), DSN

## Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

**Valider**

Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007  
AUCH CEDEX

Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)



## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

- Siret : 17320001500019
  - Libellé NAF : Administration publique générale
  - Code NAF : 8411Z
  - Adresse : PREFECTURE DE DEPARTEMENT GERS 7 RUE ARNAUD DE MOLES BP 322 32007 AUCH CEDEX FRANCE
- Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.*

*Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.*

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#)

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

### Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des  
coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007  
AUCH CEDEX

### Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 17h00

### Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)

brouillon

### Préfecture du Gers - Demandes de versements de subventions

Dossier n° 9110831 - En brouillon depuis le 20 juin 2022 10:46  
Expirera le 20/06/2025 (36 mois après la création du dossier)

Inviter une personne à modifier ce dossier

Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Guide de la démarche

#### Dispositif concerné \*

- DETR
- FNADT
- FSIL/DSIL
- TDIL
- DSN

#### Nom du bénéficiaire \*

#### Intitulé de l'opération \*

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

**Nom du bénéficiaire \***

**Intitulé de l'opération \***

**Montant de l'opération HT \***

**Taux \***

**Date de l'arrêt \***

**Date de l'ARDC \***

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

## 1. Pour l'avance

**La déclaration de commencement d'exécution signée par le représentant légal de la collectivité**

Aucun fichier sélectionné.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)



## 2. Pour l'acompte

**Un état récapitulatif des dépenses détaillé et signé par le représentant légal de la collectivité et le comptable public, mentionnant les modalités de paiement (date, n° facture et n° de mandat)**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 1/6**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 2/6**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 3/6**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 4/6**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 5/6**

Aucun fichier sélectionné.

**La production des factures établies au nom du maître-d'ouvrage (acompte) - 6/6**

Aucun fichier sélectionné.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

### 3. Pour le solde

Un état récapitulatif des dépenses détaillé et signé par le représentant légal de la collectivité, et le comptable public, mentionnant les modalités de paiement (date, n° facture et n° de mandat)

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 1/6

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 2/6

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 3/6

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 4/6

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 5/6

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 6/6

### La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 4/6

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

### La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 5/6

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

### La production des factures établies au nom du maître d'ouvrage (solde) - 6/6

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

### Le plan de financement définitif pour le respect du taux maximum d'aides publiques de 80 %

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

### Une attestation de fin des travaux

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

#### Cette démarche est gérée par :

Préfecture du Gers - Secrétariat général - Service des coordinations et de l'appui territorial  
Préfecture du Gers  
3, place du Préfet Claude Erignac - BP 10322 - 32007 de AUCH CEDEX

#### Poser une question sur votre dossier :

Par email : [pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr](mailto:pref-francerelance-gers@gers.gouv.fr)  
Par téléphone : 0562614440  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

#### Cadre juridique :

Dans [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) : 36 mois  
[Texte cadrant la demande d'information](#)

# Effectuer une demande de versement de subvention

## L'instruction par les services de l'État (Préfecture et Sous-Préfectures)

La gestion des dossiers programmés relève exclusivement du Bureau de l'Appui Territorial à la préfecture (pref-detrauch@gers.gouv.fr).

Le montant des aides publiques directes ne peut excéder de 80 % du montant de la dépense subventionnable HT (ou TTC pour les logements sociaux).

- Vérification de la complétude du dossier et de la cohérence des pièces.
- Prise de contact avec les porteurs via Démarches Simplifiées
- Envoi du courrier de notification de versement subvention.

**Vous êtes invités à vous connecter très régulièrement sur Démarches Simplifiées afin de prendre connaissance des demandes de compléments ou des observations des services techniques, auxquelles vous devez apporter des éléments de réponse dans les meilleurs délais.**

# La loi Engagement et proximité

 **engagement**

**La loi** *& proximité* : Les collectivités doivent publier le plan de financement de l'opération de manière permanente :

- Afficher le plan de financement au siège de la collectivité et sur le site internet ;
- Installer un panneau avec le logo de la préfecture et montant de la subvention pendant toute la durée de réalisation de l'opération ;
- Installer un panneau permanent pour les projets d'un coût total supérieur à 10.000 €.



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques  
Bureau de l'appui territorial

**Préfecture du Gers  
Secrétariat général**

# Réunion préparatoire

## APPEL A PROJETS 2023